

## FLASH INFOS

Numéro 4 – octobre 2010

Bonjour à toutes et à tous,

Nouvelles exigences douanières, particularités de certains pays, nouveautés réglementaires, recommandations à l'export, procédures de dédouanement, d'enregistrement ou d'inspection des produits, fiches pays, conseil en formalités internationales, documentation, événements...

Notre Flash infos a pour objectif *de vous informer, de répondre à vos demandes, à vos attentes.*

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et des thèmes que vous souhaitez voir aborder !

### SOMMAIRE

#### Formalités internationales :

- L'attestation pour l'exportation
- Dédouanement en ligne par traitement automatisé

#### Réglementation internationale :

- Nouvelles réglementations Pays/Produit
- Fiches pays mises à jour dernièrement

#### Formulaires et documentation à votre disposition

- Incoterms 2010 version bilingue Anglais/Français

#### Evènements

- Réunions d'information sur Beaune et Dijon relatives aux INCOTERMS 2010
- Réunion d'information le Jeudi 25 Novembre 2010 – CCCI Bourgogne relative à la Directive Services : Comment faciliter la libre prestation de services en Europe
- Autres Rendez-vous entreprises et réunions d'information.

#### Infos pratiques :

- EFFIAIR : accès à une part d'avion ( CCI Paris)
- Présentation des autres services du POLE FORMALITES de la CCI DIJON.
- Fusion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de BEAUNE et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de DIJON.

## FORMALITES INTERNATIONALES

### L'attestation pour l'exportation

---

L'attestation pour l'exportation ( Certex V0300 pour les denrées végétales/ Certex V0600 pour les denrées animales) est destinée aux autorités de contrôle des pays tiers dans le cadre d'exportation de marchandises.

Elle atteste de la conformité de la marchandise aux diverses spécifications exigées par les pays de destination.

Ainsi, cette attestation est de plus en plus réclamée pour les exportations à destination de la Chine, du Maroc, de la Russie et du Brésil.

Elle remplace les anciens certificats délivrés auparavant pour attester de la conformité à diverses spécifications fixées par les importateurs, tels que les certificats sanitaires, de salubrité, de libre-vente ou de non radioactivité.

Toutefois, elle est à différencier des certificats sanitaires pour les produits d'origine animale, des certificats phytosanitaires ou des certificats d'exportation relatifs à la conformité aux normes de qualité des fruits et légumes. Cette attestation est également à différencier du certificat d'origine visé par la Chambre de commerce.

En Côte d'Or, il conviendra de contacter la Direction Départementale de la Protection des Populations pour obtenir cette attestation pour l'exportation.

Elle sera adaptée en fonction des demandes spécifiques énoncées par les clients importateurs, et en fonction des garanties que l'exportateur souhaite apporter.

Les demandes d'attestation font l'objet, en Côte d'Or, d'un traitement automatisé et doivent être adressées à l'adresse électronique suivante : [certificatsexportation@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:certificatsexportation@dgccrf.finances.gouv.fr).

L'attestation ne peut être visée par l'administration que si la nature et la quantité des marchandises à expédier sont connues.

Elle sera ensuite retournée en plusieurs exemplaires avec le visa de l'administration par la voie postale.

Contact : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES PERSONNES

4 rue Hoche

21000 Dijon

Tél : 03.80.54.24.24

### Dédouanement en ligne par traitement automatisé

---

Le programme DELT@, mis en place par la Direction générale des Douanes et droits indirects dès 2006, vous permet de dématérialiser les procédures de dédouanement et d'accéder à une gamme d'outils pour dédouaner à moindre coût plus rapidement et plus sûrement vos marchandises.

DELT@ s'adresse à toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes, pour les déclarations en douane, en procédure de droit commun ou en procédure simplifiée de dédouanement.

DELT@ C permet d'établir une télé déclaration complète (modèle DAU 2007) en procédure de droit commun et depuis 2008 en procédures de dédouanement à domicile, pour les importations et les exportations, en une seule étape. L'exportateur trouve, attachée à sa déclaration d'exportation, une attestation de sortie remplaçant le visa apposé sur l'exemplaire 3 du DAU et valant justificatif auprès des services fiscaux. A noter que ce service est entièrement gratuit.

DELT@ D permet aux opérateurs bénéficiant d'une procédure de dédouanement à domicile ( ou domiciliation unique), de dédouaner en 2 étapes à l'importation et à l'exportation par une déclaration simplifiée et une déclaration complémentaire globale périodique.

DELT@ eXpress est réservé aux opérateurs assurant un service intégré de collecte, de transport, de dédouanement et de livraison.

**Simplification** : en vertu des dispositions de l'article 95 du Code des Douanes national, les opérateurs utilisant DELT@ ne sont pas tenus de présenter, de façon systématique, les documents relatifs aux opérations de dédouanement.

Ces documents sont archivés sous la responsabilité des opérateurs et mis à la disposition du service des douanes, le cas échéant.

# REGLEMENTATION INTERNATIONALE

## Nouvelles réglementations pays/produits

---

Ces informations sont issues du Service Réglementaire d'UBIFRANCE.

### UNION EUROPEENNE

#### *Formalités import*

Préalablement à l'entrée d'une marchandise sur le territoire de l'Union Européenne, les transporteurs ou leurs représentants, les importateurs ou leurs représentants, devront transmettre par voie électronique une déclaration sommaire d'entrée (ENS), au premier point douanier d'entrée du territoire européen, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette démarche permettra aux Douanes de déterminer voire d'interdire un chargement dont le risque est trop élevé.

#### *Alimentaire*

Autorisation de la mise sur le marché de sel de sodium de l'édétate de fer (III) par décision de la Commission européenne du 14 juin 2010.

#### *Edulcorants*

Précision des critères de pureté de l'édulcorant E961-néotame par la Commission européenne, critères auxquels devront se conformer les Etats membres de l'UE avant le 31 mars 2011.

#### *Hygiène des denrées alimentaires*

Les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale modifiées par le Règlement (UE) n°558/2010 du 24 juin 2010.

#### *Hausse des taux de la TVA au 1<sup>er</sup> juillet 2010*

En Espagne : 18%

Au Portugal : 21%

En Finlande et en Grèce : 23%

### EUROPE NON COMMUNAUTAIRE

#### Moldavie :

##### *Production et circulation d'alcool*

Loi du 16 juin 2010 réglementant les conditions d'importation, de production, de circulation, de certification, et d'étiquetage des boissons alcoolisées.

#### Suisse :

##### *Bois et produits en bois*

Ordonnance obligeant à déclarer l'espèce et la provenance du bois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### AFRIQUE/ PROCHE ET MOYEN-ORIENT

#### Israël:

##### *Additifs alimentaires*

Mise à jour de la liste des additifs alimentaires autorisés par le ministère de la santé israélien en mars 2010.

#### Israël:

##### *Taxation des spiritueux*

Réforme du régime fiscal applicable aux spiritueux : jusqu'au 31 décembre 2013, le droit d'accise sera hybride. La taxation s'élèvera à 20 shekels/litre d'alcool pur plus une taxe de 75%. Le tout sera majoré d'une TAMA de 100% pour les spiritueux importés uniquement.

Cette TAMA sera abolie au 1<sup>o</sup> janvier 2014, avec application d'un taux unique de 80 shekels/litre d'alcool pur.

#### Israël:

##### *Levée du blocus de Gaza*

Fin du blocus pour les produits à usage civil qui seront soumis à un contrôle international ou à une autorisation de la part de l'autorité palestinienne.

#### Syrie:

##### *Vérification de conformité*

Mise en place, depuis le 15 juillet 2010, d'un programme de vérification de conformité.

Un premier programme de conformité, à la charge de l'exportateur, à effectuer dans le pays de départ.

Un deuxième programme de vérification de prix et d'origine à l'arrivée, à la charge du destinataire.

Ces programmes concernent : les produits alimentaires, les articles à utilisation médicale, les engrais, les matériaux plastics en contact avec les denrées alimentaires, les jouets, les produits électriques, les véhicules et pièces détachées, le matériel de construction, les produits textiles, le papier.

#### Tunisie:

##### *Médicaments*

Depuis la loi de finances 2010, exonération des droits de douane des médicaments n'ayant pas de « similaires » fabriqués localement relevant des positions 30.03 et 30.04.

## AMERIQUES

#### Argentine :

##### *Vin.*

L'Institut National de Viticulture met en place le nouveau système de contrôle appelé « Régime de fiscalisation sur les indications de risque ». Ce système a pour but d'organiser de manière efficace le contrôle des établissements viticoles.

#### Colombie :

##### *Quota de boissons alcoolisées*

Depuis le 02/06/10 et pour une durée de 6 mois, la Direction des Impôts et Douanes Nationales, établit les quotas de boissons alcoolisées (SH 2208) qui entrent par les zones de régime douanier spécial de Maicao, d'Iribia et de Manaure.

#### Etats-Unis:

##### *Avis de retenue en douane pour les biens de consommation*

La commission américaine pour la sécurité des biens de consommation (CPSC), ainsi que l'agence des douanes et de la protection des frontières (CBP), émettent dorénavant des avis de retenue pour les produits de consommation non conformes. (Pour les normes de sécurité des biens de consommation, se référer à la loi CPSIA : consumer Product Safety Improvement Act).

#### Mexique :

##### *Étiquetage de pesticides*

La norme mexicaine relative à l'étiquetage, l'emballage et l'utilisation de pesticides a été publiée le 30 mai 2010 et entrera en vigueur le 14 avril 2011.

#### Mexique :

##### *Produits de beauté et parfums*

Publication d'un accord le 21 mai 2010 par le Gouvernement mexicain, déterminant les substances interdites et restreintes dans l'élaboration des parfums et produits de la beauté.

## ASIE

### Australie :

#### *Droits d'accises sur les produits du tabac*

Augmentation des droits d'accise sur les produits du tabac. Les nouveaux taux sont applicables depuis le 30 avril 2010 et concernent les positions SH 2401.10, 2401.20 et 2402.10.20.

### Inde :

#### *Droits de douane*

La période de réclamation de remboursement des droits de douane de 3 mois, lors d'une réexportation de produits importés, pourra être prolongée de 3 mois sur autorisation des douanes, moyennant des frais.

### Indonésie:

#### *Étiquetage.*

A compter du 24 mars 2010, les substances chimiques doivent être classées en fonction de leur dangerosité, selon le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, cette classification étant volontaire pour les substances chimiques mélangées.

### Indonésie:

#### *Étiquetage des chaussures.*

Dès le 21 décembre 2010, nouvel étiquetage pour les chaussures exportées à destination de l'Indonésie. La nouvelle étiquette devra être soumise au directeur Général du PDN.

### Japon :

#### *Additifs.*

Nouvelle liste des additifs autorisés au Japon et leurs limites selon les catégories de produits, amendée le 28 mai 2010.

### Nouvelle-Zélande :

#### *Taxes d'importation*

A compter du 1<sup>o</sup> juillet 2010, la taxe de transaction à l'importation « import transaction free » (ITF) sera applicable pour toute importation d'une partie de marchandises auparavant exemptées de cette taxe. Toutes les marchandises concernées par l'ITF seront soumises au Biosecurity System Entry Level (BSEL) s'élevant à 12, 50 NZD.

## **Fiches pays mises à jour dernièrement**

---

Notre service tient à votre disposition des fiches relatives aux documents nécessaires à l'export, au transport, à l'assurance, en fonction des pays destinataires de votre exportation.

Dernières modifications intervenues pour les fiches-pays suivantes :

### **Sierra Leone :**

Visa d'affaires sur les passeports : le coût est de 100 euros et payable par virement sur un compte particulier (cf : <http://www.sierraleoneembassy.be/consular.asp>)

### **Nigéria :**

Visa d'affaires sur passeport : le coût est de 88 UD \$ et payable uniquement par carte de crédit. Il est possible de payer en ligne. Le délai d'obtention est de d'environ une semaine.

## FORMULAIRES ET DOCUMENTATION

Il nous reste encore quelques exemplaires de la nouvelle version des INCOTERMS 2010 bilingue ANGLAIS/FRANÇAIS pour un coût de 55 euros H.T. ( 4 euros H.T. frais d'envoi).

A NOTER que 2 réunions d'information sont prévues sur DIJON et BEAUNE ( cf rubrique EVENEMENTS)

Notre service tient également à votre disposition divers documents douaniers ( CERFA certificat d'origine, bordereau de détaxe, EUR1, ATR, carnet ATA...).

## EVENEMENTS

- **2 REUNIONS D'INFORMATION relatives aux INCOTERMS 2010**, animées par Mr Jacques SCHMITT, sont prévues :
  - o Le 9 Novembre 2010 à la **CCI DIJON** de 9h à 12h salle 101 ;
  - o Le 2 Décembre 2010 à la **CCI BEAUNE** de 14h30 à 17h.Une invitation vous sera adressée très prochainement.
- **La CCI et la CRCI de Picardie** proposent des RDV de ¾ heure aux entreprises, pour leur permettre d'évaluer le potentiel de leurs produits ou services et/ou de valider leur projet de prospection sur les marchés :
  - De l'Allemagne, du Portugal, Espagne, Italie et Royaume-Uni, le 30 novembre 2010 ;
  - De la Malaisie, Singapour, Indonésie, le 18 novembre 2010 ;
  - Du Mexique, Chili, Pérou, Argentine, le 8 décembre 2010 ;
  - De la Pologne, Pays-Bas, Lettonie, Lituanie et République Tchèque, le 13 décembre 2010 ;

Contact : [v.lelong@arex-picardie.net](mailto:v.lelong@arex-picardie.net) ou tél : 03.22.82.80.91

- Le 28 octobre 2010, **la CCI et la CRCI de Saint Etienne Montbrison** organisent une journée de rendez-vous experts, pour connaître les projets d'infrastructures et les opportunités d'affaires au Maroc.

Contact : [emilie-da-silva@saint-etienne.cci.fr](mailto:emilie-da-silva@saint-etienne.cci.fr) ou tel : 04.77.43.04.54

- Le 4 novembre 2010, **la Chambre Franco-Suisse** organise un forum afin de renseigner les entreprises sur leur implantation en Suisse.  
Pour plus d'informations, se reporter au site de la CFSCI.
- Le 16 novembre 2010, **la CCI de Paris** organise une journée d'entretiens individuels à la bourse de commerce, afin de validation de projets d'entreprises du secteur optique.  
Seront présents, Marie Brun de la FACC de SAN FRANCISCO, le pôle de compétitivité SYSTEMATIC et Philippe Metais Triana.

Contact: [gvalerius@ccip.fr](mailto:gvalerius@ccip.fr) ou tél : 01.55.65.39.24

- Les 16 et 17 Novembre 2010 à **Strasbourg - Rencontres technologiques** lors de la Conférence internationale MOBILIS 2010 – mobilisconference.com  
Des Rendez-vous organisés sur la base d'un catalogue d'offres et de demandes dans le domaine de la technologie liés à la mobilité urbaine ( véhicules urbains propres, conduite de systèmes intelligents, gestion de la mobilité, matériaux et processus, systèmes innovants) – [www.b2match.com/mobilis](http://www.b2match.com/mobilis)  
Contact Mathilde FOLLONIER Entreprise Europe Alsace – T.03.88.76.45.22 ou Laurent VOLLE Entreprise Europe Bourgogne – T.03.80.60.40.91

- **LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES EN EUROPE**– Réunion d'information Jeudi 25 Novembre 2010 de 16h30 à 19h à la **CRCI BOURGOGNE** Place des Nations Unies à **DIJON**.  
La Directive « services » du 12 Décembre 2006 vise à simplifier notamment l'établissement d'une entreprise dans un autre Etat membre, et à faciliter la prestation de service transfrontalière.

Un représentant de la Direction générale du Marché Intérieur et Services de la Commission européenne interviendra dans cette réunion pour nous faire comprendre ces mécanismes et comment ceux-ci favorisent les échanges dans ce secteur.  
 Contact : Alexandra SIMARD – T.03.80.60.40.63 – a.simard@bourgogne.cci.fr

## INFOS PRATIQUES

### EFFIAIR, l'accès à la propriété « raisonnable » d'une part d'avion

EFFIAIR propose une " solution de transport économique, souple, disponible, dédiée aux entreprises réparties sur le territoire européen, ayant des chantiers, des clients, des unités de production situés en des endroits dont l'accès est rendu complexe de par les contraintes imposées par les solutions de transport traditionnels,"

En résumé, EFFIAIR propose aux entreprises d'acquérir une part d'avion (de 1/8 à 1/2) et d'acheter ainsi un droit d'utilisation annuel de l'avion pendant un nombre d'heures de vol défini.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à la CCI PARIS- Marie Dominique Jeannin 01.65.55.48.62).

### LE POLE FORMALITES de la CCI DIJON A VOTRE SERVICE :

|   |  |
|---|--|
| REGLEMENTATION ET FORMALITES INTERNATIONALES<br><a href="mailto:i.mainieri@dijon.cci.fr">i.mainieri@dijon.cci.fr</a><br><a href="mailto:a.charlot@dijon.cci.fr">a.charlot@dijon.cci.fr</a>  | Délivre les visas consulaires et carnets ATA,<br>Informe sur la réglementation européenne et internationale<br>Vente de documents douaniers  |
| CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES<br><a href="mailto:m.alibert@dijon.cci.fr">m.alibert@dijon.cci.fr</a>  | Traite les formalités d'immatriculation, modification et radiation des entreprises et vous informe sur les réglementations dans ce domaine   |
| Service APPRENTISSAGE – réseau POINT A  | <b>Centre de ressources Point A Jeunes (Bourse d'apprentissage) :</b><br>rapprocher offre et demande – organisation d'APPRENTISSIMO ...<br>Ce service est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage<br><a href="mailto:a.gatti@dijon.cci.fr">a.gatti@dijon.cci.fr</a> / <a href="mailto:s.cornevin@dijon.cci.fr">s.cornevin@dijon.cci.fr</a><br><b>Contrats d'apprentissage :</b> rédaction et enregistrement des contrats.<br><a href="mailto:d.coquelet@dijon.cci.fr">d.coquelet@dijon.cci.fr</a><br><b>Développeur de l'apprentissage :</b><br><a href="mailto:s.bonte@dijon.cci.fr">s.bonte@dijon.cci.fr</a> |
| SERVICE CHAMBERSIGN<br><a href="mailto:m.demizieux@dijon.cci.fr">m.demizieux@dijon.cci.fr</a><br><a href="mailto:j.bugnet@dijon.cci.fr">j.bugnet@dijon.cci.fr</a>   | Délivre des certificats de signature électronique et sécurise vos échanges et procédures électroniques ( marchés publics, TéléTVA, SIV)  |
| SERVICE FORMALISY<br><a href="mailto:n.fahim@dijon.cci.fr">n.fahim@dijon.cci.fr</a><br><a href="mailto:i.mainieri@dijon.cci.fr">i.mainieri@dijon.cci.fr</a><br><a href="mailto:m.demizieux@dijon.cci.fr">m.demizieux@dijon.cci.fr</a> | <b>Structure de services destinée à réaliser vos formalités légales afin de vous faire gagner du temps et de vous simplifier les démarches</b> dans les domaines juridique, administratif, NTIC, export.   |

## **CREATION d'une Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or**

---

Suite à la fusion des Chambres de Commerce et d'industrie de Beaune et de Dijon, une nouvelle structure verra le jour au 01 Janvier 2011 : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or.

Nous vous informerons lors de notre Flash Infos de Décembre 2010 de notre future organisation et des modalités pratiques qui en découleront.

---

*Isabelle MAINIERI et Alexandra CHARLOT*